



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

recensement agricole 2010

Premières tendances

La Vienne compte près de 5 200 exploitations, soit 2 200 exploitations de moins qu'en 2000. Leur taille moyenne atteint 91 hectares contre 68 hectares en moyenne régionale et 56 hectares en moyenne nationale. Les exploitations spécialisées dans les grandes cultures sont toujours les plus nombreuses.

L'exploitation moyenne de la Vienne emploie deux personnes, soit 1,2 temps plein.

La main-d'œuvre familiale reste prépondérante, les chefs d'exploitation et coexploitants contribuent ainsi à 70 % du travail agricole.

Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) sont les principales bénéficiaires de la période 2000-2010. Leur nombre a progressé de 42 %. Elle contribuent aujourd'hui à 31 % du potentiel de production départementale.

Plus de travail assuré par les chefs d'exploitation et les coexploitants

Dans la Vienne, 9 000 personnes contribuent, de façon régulière, au fonctionnement des 5 200 exploitations agricoles. Cette main-d'œuvre représente un équivalent de 6 100 unités de travail annuel (emplois à temps plein).

Les chefs d'exploitation et les coexploitants en constituent la colonne vertébrale puisqu'ils réalisent 70 % du temps de travail effectif total, contre 66 % en 2000. La contribution traditionnelle des autres membres de la famille s'est fortement réduite et ne représente que 7 % de la force de travail, contre 14 % en 2000.

L'effectif des salariés permanents non familiaux baisse légèrement en 10 ans. Ils sont aujourd'hui environ 1 200 actifs contre 1 300 en 2000. Malgré tout, ils sont aussi nombreux que les conjoints non-coexploitants. En 2000 le rapport était de 1 pour 2 en faveur des conjoints.

Les salariés permanents, hors cadre familial, fournissent 13 % du travail

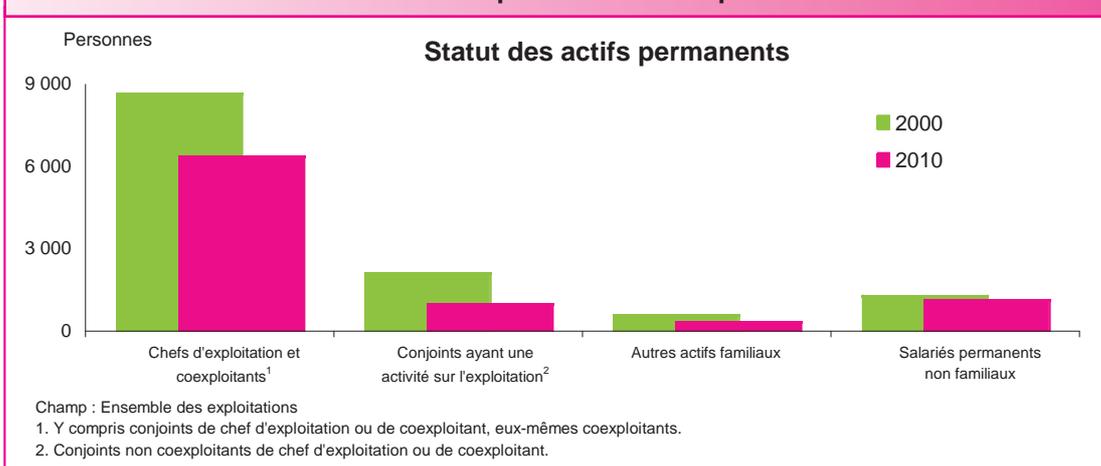
effectif contre 12 % en 2000. Un salarié sur quatre est employé dans une exploitation spécialisée en grandes cultures.

Ainsi, un peu plus d'un actif agricole sur sept est salarié en 2010, contre un sur huit en 2000. Ce recours plus fréquent au salariat va de pair avec la diminution des temps partiels. 53 % des personnes travaillant régulièrement sur l'exploitation sont à temps complet en 2010, contre 46 % en 2000.

La main-d'œuvre saisonnière, incontournable pour les cultures telles que le melon, la vigne, le tabac, ou encore l'asperge, apporte un complément à hauteur de 8 %.

Enfin les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), interviennent pour 2 % du travail, contre à peine 1 % en 2000.

6 400 chefs d'exploitation et coexploitants



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



5 200 exploitations se partagent 489 700 hectares

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, polyculture, polyélevage et ovins, caprins représentent 81 % des moyennes et grandes exploitations.

1 équivalent temps plein pour 71 hectares en 2010, c'est 17 hectares de plus qu'en 2000.

Un exploitant sur deux utilise internet sur son exploitation, trois sur quatre dans les grandes exploitations et seulement une sur cinq dans les petites.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

■ **Résultats provisoires issus des premiers traitements statistiques.**

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole

Parmi les moyennes et grandes exploitations :

- 22 % des exploitants et coexploitants sont des femmes
- 23 % des exploitants et coexploitants ont moins de 40 ans
- 40 % ont au moins le baccalauréat, dont 75 % ont moins de 40 ans.

Les exploitations agricoles occupent 70 % du territoire de la Vienne, soit 489 700 hectares. La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 474 600 hectares, le solde correspondant aux bâtiments, aux cours, aux bois et aux landes.

Cette superficie a perdu 5 900 hectares, en 10 ans. Durant la même période 2 200 exploitations, principalement des petites et moyennes, ont disparu. Cette évolution est plus forte que les tendances régionale et nationale.

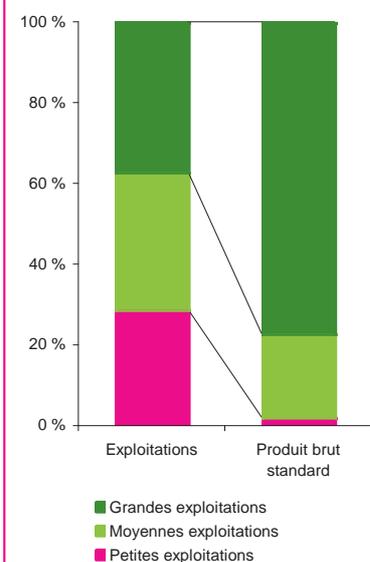
Le nombre d'exploitations agricoles en Vienne s'élève désormais à 5 200, soit un cinquième du total picto-charentais.

Parmi celles-ci, 3 700 exploitations affichent un potentiel de production annuel d'au moins 25 000 euros. Ces exploitations, dites de moyenne ou grande taille, disposent de 98 % de la production potentielle départementale et occupent 97 % de la superficie agricole.

Les spécialisations en grandes cultures et bovins viande sont les seules à progresser, en valeur absolue comme en part relative. Les exploitations spécialisées en grandes cultures regroupent 53 % des exploitations de taille moyenne ou grande, contre 44 % en 2000.

La catégorie des grandes exploitations, dont le potentiel de production annuel dépasse 100 000 euros, augmente de 5 % par rapport à 2000. Elle rassemble 37 % des exploitations contre 25 % dix ans auparavant, et constitue 77 % de la production agricole potentielle départementale sur 69 % de la superficie agricole utilisée.

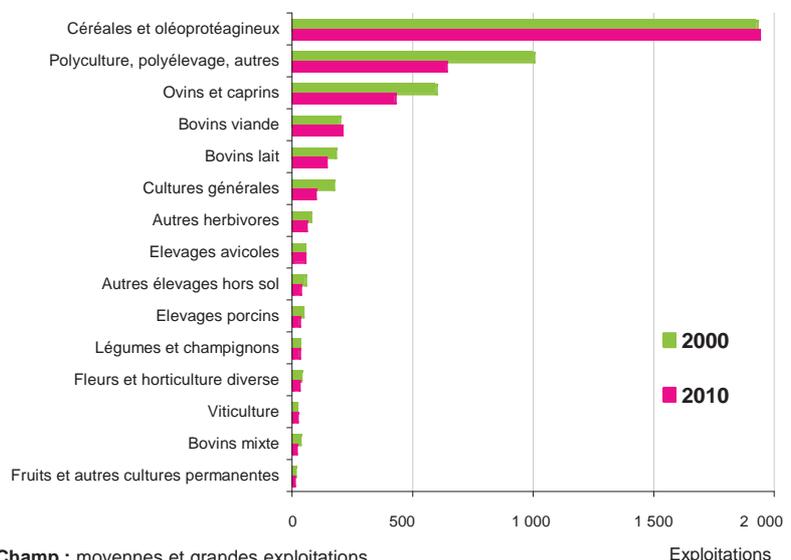
Les grandes exploitations représentent 77 % de la production brute standard



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une exploitation sur deux spécialisée dans les grandes cultures

Exploitations spécialisées selon leur orientation



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

12 % de la SAU est irrigable

Au cours de la campagne 2009-2010, 43 000 hectares, soit les trois quarts des surfaces potentiellement irrigables, ont été effectivement irrigués. Au cours des trois dernières années, ce chiffre est resté relativement stable et quasiment identique à celui de 2000. Comme dans le reste de la région,

c'est le maïs qui en est le premier bénéficiaire, avec 27 600 ha. C'est un peu plus d'un hectare sur deux de la sole en maïs.

Le blé fait également partie des cultures les plus concernées et, avec le maïs, ils cumulent 90 % des superficies irriguées dans le département.

34 % de sociétés contre 20 % en 2000

Le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), dont le nombre a progressé de 42 % entre 2000 et 2010, est le principal bénéficiaire de cette dernière décennie.

Ces entreprises pèsent maintenant pour plus de 31 % du potentiel de production départemental, soit seulement 6 % de moins que les exploitations individuelles trois fois plus nombreuses.

Dans un peu plus de quatre cas sur dix, les EARL ne comptent qu'un seul associé et conservent une dimension économique modeste. Ces EARL unipersonnelles disposent de 12 % du potentiel de production agricole départemental.

Deux exploitations sur trois ont adopté ou conservé le statut juridique de l'exploitation individuelle.

Le nombre de groupements d'exploitation en commun (GAEC) baisse de 20 %. Cependant, grâce à leur taille et à leur potentiel, leur produit brut standard s'élève tout de même à 20 % du total départemental.

Les autres sociétés civiles, principalement les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) sont 300. Mais grâce à la taille imposante de leurs structures, leur produit brut standard s'élève à plus de 11 % du total départemental.

474 600 hectares de surface agricole utilisée (SAU) :

69 % de cultures en céréales, oléagineux, protéagineux,

18 % de cultures fourragères,

7 % de superficies toujours en herbe,

5 % des superficies en jachères,

1 350 hectares de vignes,

2 000 hectares de légumes secs ou frais dont 1 330 hectares de melons,

650 hectares de cultures permanentes (hors vignes) dont 400 de pépinières ornementales, fruitières et forestières.

1 100 exploitations ont des ovins, elles détiennent 45 % des ovins de Poitou-Charentes,

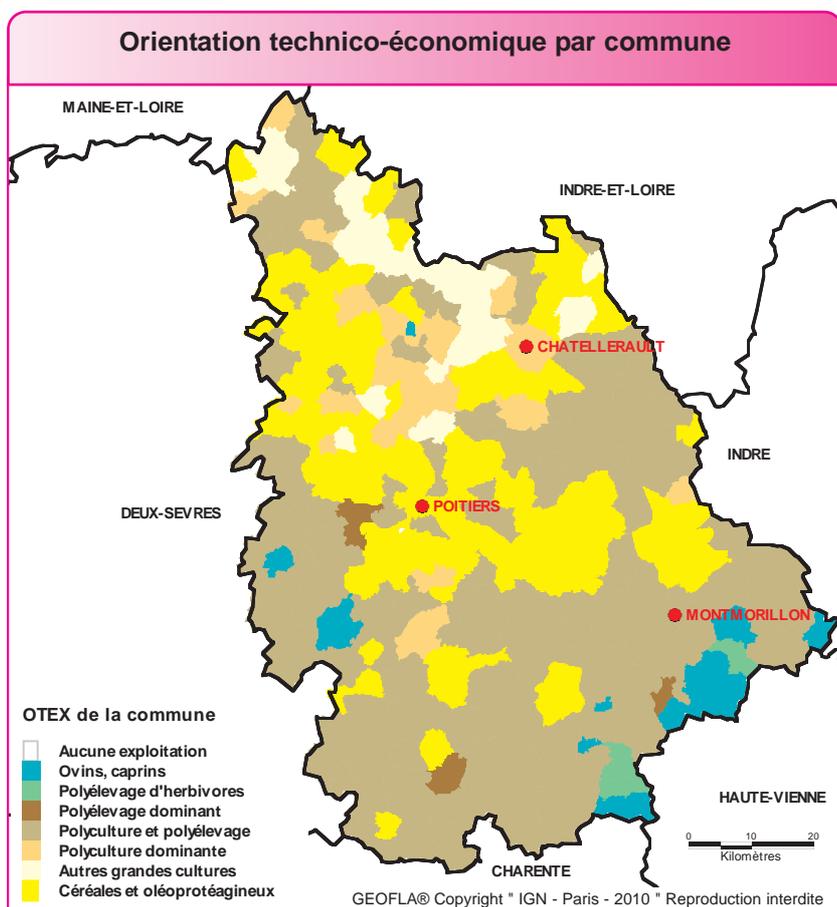
350 exploitations ont des caprins, elles détiennent 25 % du cheptel caprin de la région,

1 200 exploitations ont des bovins, soit 20 % des bovins picto-charentais.

600 exploitations pratiquent au moins une activité de diversification.

600 exploitations commercialisent des produits par circuit court.

26 % de la superficie agricole n'ont pas reçu de traitement phytosanitaire



91 hectares en moyenne par exploitation

	Charente		Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-Charentes		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	6,5	- 26 %	7,4	- 26 %	6,4	- 30 %	5,2	- 30 %	25,5	- 28 %	490,0	- 26 %
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	7,9	- 22 %	8,7	- 22 %	8,6	- 24 %	6,4	- 26 %	31,6	- 23 %	603,9	- 21 %
Salariés permanents (milliers de personnes)	2,2	0 %	2,3	0 %	1,7	0 %	1,2	- 8 %	7,4	- 1 %	154,9	- 6 %
Travail agricole (milliers d'UTA)	9,2	- 21 %	10,7	- 22 %	9,8	- 25 %	6,7	- 26 %	36,4	- 23 %	751,4	- 22 %
Superficie agricole utilisée (milliers d'ha)	366,2	- 3 %	430,5	- 3 %	450,4	- 3 %	474,6	- 1 %	1 721,7	- 2 %	26 950,7	- 3 %
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)	56	+ 32 %	58	+ 31 %	70	+ 39 %	91	+ 41 %	68	+ 36 %	56	+ 31 %
Sup. en céréales et oléagineux (milliers d'ha)	194,2	+ 2 %	287,7	+ 4 %	238,0	+ 9 %	325,1	+ 8 %	1 045,0	+ 6 %	11 917,6	+ 8 %
Superficie en vignes (milliers d'ha)	40,6	+ 4 %	39,6	- 3 %	0,8	- 20 %	1,4	- 22 %	82,4	0 %	782,1	- 11 %
Vaches laitières (milliers de têtes)	21,6	- 20 %	21,8	- 30 %	36,7	- 14 %	16,0	- 17 %	96,1	- 20 %	3 717,0	- 11 %
Vaches nourrices (milliers de têtes)	46,2	- 2 %	26,1	- 5 %	102,3	- 6 %	48,3	+ 6 %	222,8	- 3 %	4 100,0	- 5 %
Chèvres (milliers de têtes)	26,2	+ 14 %	20,0	+ 15 %	176,0	+ 10 %	77,8	+ 16 %	300,0	+ 12 %	977,0	+ 16 %
Brebis-mères (milliers de têtes)	60,0	- 38 %	9,1	- 18 %	175,8	- 24 %	196,5	- 29 %	441,4	- 28 %	4 143,0	- 20 %

Champ : Ensemble des exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant

de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.